



au cou te
St. Barth lemy..



Dossier : La langue des signes en d frichage
Page 4

Les sourds au pays du soleil levant

Bureau de d pot : Bruxelles 5 / Chauss e de Boondael 55

Parrain : Robert Wasseige

Avec le soutien :



Sommaire

Le mot de la rédaction.....	3
Les nouvelles de la FFSB.....	3
Langue des signes : le défrichage	
Langue naturelle.....	4
Substratif et additif.....	4
Langue des signes « tueuse ».....	4
Le CFLS.....	5
Interprétariat.....	5
Communauté française.....	6
Les sourds désirent-ils le français ?.....	6
Défendre la langue des signes.....	7
Royaume-Uni.....	7
Europe.....	7
Handicap Sud	
Quand la Chine sourde d'éveille.....	8
Théâtre	
La Ronde d'Arthur Schnitzler.....	9
Journée Mondiale des Sourds	
Et de dix !.....	10
Agenda des associations affiliées.....	12
Mots croisés du CFLS n° 61.....	14
Culture / Loisirs.....	15
Internet :	
Connaitre vos droits, vos devoirs et s'informer sur les démarches juridiques, notariales.....	16
Aides techniques	
À propos de la Vidéoconférence.....	18
Volet social	
Allocations familiales majorées : nouveau système.....	19
Revue de presse.....	20
Santé	
Les virus.....	21
Echos.....	22
Annonces / Courrier.....	22
Carte membre de la FFSB.....	23
Solutions des mots croisés n°60.....	23
Culte.....	23

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte de Sournal:
068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an
15 euros ou plus comme abonné de soutien
15 euros pour l'étranger par mandat postal

Sournal

Journal de la FFSB

Trimestriel d'éducation permanente
édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE
DES SOURDS DE BELGIQUE

Rue Van Eyck, 11A / 4
1050 Bruxelles - Belgique

Fax: +32 (0)2 644 68 44
Tél.: + 32 (0)2 644 69 01
E-mail : sournal@ffsb.be
Site web : www.ffsb.be

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Elle favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Comité du Sournal

Brigitte BENNETT
Thomas BRUNEAU
Alfred FIÉVET
Martine FRAITURE
Christelle BALARD

Rédacteurs

Jean-Louis BRASSIENE
Nathalie DESSART
Lydia LALLEMAND
Pierre LELEUX
Frédérique VAN EVELGHEM
Dimitri VAN WEYENBERG

Rédacteur principal

Thomas BRUNEAU

Editrice responsable

Martine FRAITURE

Dessins

Serdu

Mise en page

Thomas BRUNEAU

Imprimeur

Publiprim

Articles et réactions de nos lecteurs

N'oubliez pas d'envoyer vos articles et/ou réactions avant le **22 août 2003**

Par courrier: Sournal, rue Van Eyck 11A/4
1050 Bruxelles

Par fax: 02 644 68 44

Par E-mail: sournal@ffsb.be

Nous tenons à ce que les articles soient bien rédigés.

LE CONTENU ET LE TON DES
ARTICLES / RÉACTIONS
N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS !



Le mot de la rédaction

Grâce aux progrès électroniques couplés à l'informatique, les sourds possèdent (et disposeront) des moyens de communication étendus. Songeons aux SMS, aux e-mails, au chat sur internet et, pour le futur, la vidéoconférence performante. En matière de communication, il semble que nous ne pourrions plus nous contenter seulement du support papier. Dès lors, dans notre société, la technologie sert-elle ou asservit-elle l'homme ?

Oseriez-vous envoyer votre curriculum vitae tapé sur une simple machine à écrire ? Les sourds peuvent-ils se priver des SMS ? Pourquoi nous démenons-nous pour le sous-titrage et la traduction en langue des signes des programmes télévisés ? Pire, si tout cela venait à disparaître, que se passerait-il ? Autant de questions qui permettent de déterminer le type de relation que nous entretenons avec la technologie.

En tant qu'utilisateurs, nous pourrions nous donner l'illusion d'être celui qui donne les instructions à la machine. Cependant, un maître sans son esclave n'est plus un maître. Il se construit effectivement une relation de dépendance avec les outils de communication. Ceci résulte peut-être de notre besoin d'exister ; on existe en conversant avec les autres. Et les sourds existent au moyen de la langue des signes ; s'ils veulent étendre leur champ de communication, la technologie est à leur service.

Les moyens de correspondance tels que nous les avons décrits nous apportent deux types de confort : le gain de temps et la facilité. Pourquoi les refuser ? Par-dessus tout, ils répondent à certains aspects de notre besoin de communiquer. Restons conscients, il n'y a rien de mieux que de pouvoir voir, sentir, toucher la personne avec qui nous dialoguons. Si ce désir reste présent en nous, c'est un signe que nous n'avons pas perdu de notre humanité au détriment d'un asservissement complet à la technologie.

Thomas BRUNEAU

Les nouvelles de la FFSB



On ne le dira jamais assez : l'information est très importante, faute de quoi, la désinformation se propage à une très grande vitesse. Aux dernières élections législatives, le parti Ecolo a chuté; ses dirigeants reconnaissent que le manque d'information en est l'une des causes. La FFSB elle-même, trop prise par les divers dossiers urgents, ne trouve plus guère le temps d'informer convenablement ses membres. Ce qui laisse croire que tel dossier traîne ou a été oublié alors que ce n'est pas le cas.

Ainsi, concernant le dossier 'Télévision', nous venons de recevoir un soutien financier de Monsieur Demotte, Ministre de la Culture, pour renforcer le secteur du sous-titrage qui, comme vous le savez, est le plus bas de l'Europe. Suite aux conditions de travail imposées par la nouvelle direction et jugées inacceptables, les interprètes du Journal Télévisé ont fait grève.

Les pourparlers continuent. À l'heure de boucler ce journal, une rencontre aura lieu avec le nouveau directeur de la RTBF. Selon l'issue de cette discussion, nous choisirons les actions à mettre en œuvre pour garantir notre droit à l'égalité et à l'accessibilité aux informations.

Pour la reconnaissance de la langue des signes, une plate-forme de concertation avec plusieurs associations de et pour sourds s'est tenue au sein du Cabinet de la Ministre Nicole Maréchal, suivie d'une deuxième rencontre pour les remarques. Le Cabinet planche sur l'avant-projet de décret qui sera présenté au Parlement de la Communauté française avant les vacances pour ensuite être approuvé par le nouveau gouvernement à la rentrée. Donc, attendons et espérons.

Tout récemment, un projet a enfin pu se concrétiser: l'évaluation des interprètes en langue des signes. C'est une " première " et, de ce fait, de nombreuses réactions et craintes se sont formulées ces derniers temps, des rumeurs aussi. La majorité des interprètes ont réussi l'évaluation avec pour certains, des conseils pour améliorer les points faibles. Moins d'une dizaine d'interprètes ont échoué, parmi ceux-ci la moitié n'a jamais pratiqué le métier.

Je me permets de vous renvoyer au Sournal du mois d'avril dernier où j'ai formulé mon espoir de voir quelques jeunes sourds ou malentendants s'impliquer davantage.

Je vous souhaite de passer d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous à la prochaine Journée Mondiale des Sourds le 27 septembre à Liège.

Martine

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est: **310-0266448-75**

Merci de ne pas nous oublier



Le défrichage

Dans le cadre de «La langue française en fête» de la Communauté française, le meeting «Le français fait signe à la langue des signes» s'est tenu le 21 mars au sein de l'auditoire de l'Institut Libre Marie Haps. Le bilinguisme (langue des signes et français écrit) et sa faisabilité sont présentés comme des enjeux importants. L'acquisition d'une langue et de sa maîtrise contribue aux développements cognitif et social de l'enfant. Ce dernier possède le moyen de construire entre autres son identité, son intégration et sa différence. «L'enfant est un polyglotte virtuel mais perdra cela par apprentissage d'une langue véhiculée par ses parents. On appelle cela 'apprentissage par l'oubli'», déclare le linguiste DEFAYS. Nous saisissons toute la nécessité d'inculquer convenablement une ou plusieurs langues à l'enfant. Partant de ces postulats, les conférenciers se sont avancés sur le terrain sensible touchant l'éducation en langue des signes.

Langue naturelle

La langue des signes se trouve dans une situation plus complexe que les langues orales. Pourquoi ? Selon les statistiques, 90% des enfants sourds naissent de parents entendants. La majorité des enfants sourds se trouvent ainsi confrontés à une langue orale communément pratiquée par leurs parents. Ils n'entendent pas mais observent la lecture labiale. Toutefois, cette langue, bien qu'elle soit «maternelle», ne répond pas entièrement aux besoins essentiellement visuels du jeune sourd. Dans ce contexte propre à la surdité, la langue des signes s'avère une langue «naturelle» et légitime. Les rares enfants sourds qui héritent de cette langue naturelle comme langue maternelle sont évidemment ceux qui naissent de parents sourds sachant signer. Ainsi la langue des signes, quoique naturelle ou inhérente à un sourd, n'est pas forcément maternelle.

**Nous
commettons
souvent l'erreur
de croire que
l'uniformisation
d'une langue
conduit à
l'unification**

Substratif et additif

Dr Tove SKUTNABB-KANGAS, de la Roskilde University (Danemark), démontre une nette distinction entre l'enseignement additif et l'enseignement substratif. L'enseignement additif privilégie la présence de deux ou plusieurs langues dont la langue maternelle. L'enseignement substratif, par contre, impose la langue officielle au détriment de la langue maternelle. Ce dernier mode d'enseignement, Kangas le qualifie de génocide.

De façon conséquente, elle fait comprendre que l'imposition de l'oralisme au détriment de la langue des signes est assimilable à un génocide. Elle pose alors cette question: où sont les droits linguistiques des sourds dans l'enseignement? La sphère politique doit apporter une réponse.

La Convention et la Charte européennes condamnent ce type de génocide. L'Europe montre déjà sa volonté de sauvegarder la multiplicité linguistique (y compris les langues des signes), préservant ainsi la créativité et de la diversité culturelle. Petit bémol, la Belgique n'a pas encore ratifié la Charte européenne sur les minorités linguistiques.

<http://babel.ruc.dk/~tovesku/>

Langue des signes

Le danger de génocide peut provenir d'une langue des signes. Par exemple, la langue des signes américaine pourrait s'imposer au détriment des autres langues des signes. Une des causes du génocide linguistique réside dans la tentative d'uniformiser. Nous commettons souvent l'erreur de croire que l'uniformisation d'une langue conduit à l'unification.

Si nous poursuivons la pensée du Dr SKUTNABB-KANGAS, l'unification de la langue des signes de Belgique francophone (LSBF) par le CFLS (Centre Francophone de la Langue des Signes) ne doit pas entraîner la disparition des langues des

Le CFLS

Depuis 1979, le CFLS (Centre Francophone de la Langue des Signes) travaille à l'unification de la langue des signes belge francophone. Cette unification se fait dans le respect des différents dialectes existants, recherchant parmi le patrimoine belge francophone, la correspondance la plus juste de la ou des nuances exprimées.

Au-delà de l'unification de la langue des signes, le CFLS veut favoriser l'insertion sociale des personnes sourdes par la mise en place de structures nécessaires à l'apprentissage et à la diffusion de la langue des signes : recherches grammaticales, études sur la pédagogie en langue des signes, matériel didactique, publications, centre d'échanges et de formations continues pour les professeurs en langue des signes.

Actuellement, le CFLS possède 10 000 signes unifiés et il lui reste encore beaucoup de travail...

Interprétariat

Dans certaines situations, la personne sourde a besoin d'un interprète en langue des signes pour communiquer avec un entendant. Patricia SANA, du groupe PROFILS (Programme de Recherche d'Orientation et de Formation pour les Interprètes en Langue des Signes), définit le verbe «interpréter» comme «prendre toute une série de décisions en temps réel pour faire passer le sens et l'intention du message d'une langue à une autre et d'une culture à l'autre». Cette définition laisse entrevoir tout le poids qui repose sur les épaules d'un interprète en langue des signes.

Dans une situation d'interprétation, trois savoirs sont mis en commun : celui du sourd, celui de l'entendant et celui de l'interprète. L'interlocuteur sourd possède un savoir implicite dont certains aspects ne se retrouvent pas dans le savoir implicite de l'interlocuteur entendant. Si l'interprète ne se

contentait que de traduire machinalement sans tenir compte de ses deux perceptions - ou sensibilités - différentes, il surgirait beaucoup d'incompréhension de la part des deux interlocuteurs.

L'interprète quoique neutre doit alors faire appel à son expérience afin qu'il puisse agir sur deux sensibilités différentes.

Lors de l'interprétation, toute une série de décisions sont à évaluer pour aboutir à une décision en temps

réel. Toute cette démarche mentale s'avère éprouvante. C'est pour cette raison que l'interprète a le droit de demander qu'on reformule ou qu'on répète certaines phrases qu'il n'a pas captées. Il lui est tout aussi compréhensible que légitime qu'il fasse remarquer que l'heure a trop tourné et laisser entendre qu'il voudrait se reposer.

L'interprète n'est pas une machine infaillible et imperturbable; il est un être humain dont chaque utilisateur doit respecter et reconnaître ses droits.



Patricia SANA

«tueuse»



Tove SKUTNABB-KANGAS

signes régionales. Sinon, ce serait contraire aux deux textes européens.

Ainsi, la politique linguistique tend résolument vers un multilinguisme. Par exemple, un sourd de Liège sait pratiquer la LS officielle mais aussi celle liégeoise. Un cas des plus parlant qui permet de bien comprendre cela : le breton et le basque sont sauvegardés et enseignés en France. Les Bretons et les Basques apprennent aussi la langue officielle, le français.



Communauté française

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé (Communauté française), Nicole MARÉCHAL rassure tout en restant réaliste : la reconnaissance de la langue des signes est en bonne voie. Elle rappelle que l'étude consistant à établir un panorama complet et actuel de la langue des signes en Communauté française (voir Sournal 78) est en cours de lecture par les experts. Nous savons déjà que cette étude prône le bilinguisme et l'immersion le plus tôt possible dans la langue des signes.

Nicole MARÉCHAL aimerait que cette étude aboutisse «à une convention cadre assortie d'une mesure d'exécution générale permettant à chaque ministre concerné de prendre les arrêtés d'application relevant de ses compétences. Elle permet de concilier à la fois un agenda politique serré et des engagements concrets pour le secteurs». Chaque ministre, pour son propre secteur, pourra prendre connaissance des recommandations de l'étude afin de concrétiser la convention.

La Ministre reconnaît qu'il n'y a pas de temps à perdre. «C'est à chaque niveau d'éducation et de vie de l'enfant que la langue des signes doit être présente : de la maternité à l'école en passant par les milieux d'accueil de l'enfant.»

« L'enfant est un polyglotte virtuel »



Les sourds désirent-ils le français?

Madame Yvette THOUA, psychothérapeute, exprime son appréhension face à ce progrès civilisateur, face à «cette logique



Yvette THOUA

qui prétend rendre compte de tout». Les études munies du cachet universitaire auront du mal à exprimer au travers des chiffres la relation qu'entretiennent les sourds par rapport au français. En effet, le thème «La langue des signes fait signe au français» est une ironie car beaucoup de sourds ne lisent pas ou ne savent pas lire. Pourtant, «les Sourds sont dans un rapport de désir du français». Nous pourrions interpréter sa déclaration de deux manières : positivement ou négativement. En effet, la question est la suivante : «Les sourds, désirent-ils ou non le français?»

THOUA pointe cette dérive qui consiste à penser que la surdité est

objectivable au point de la considérer comme réparable. Cette logique médicale restrictive inclut souvent un évitement de la langue des signes. C'est là que se produit la cassure: des sourds, écoeurés par ce système de pensée clinique, expriment leur rejet du français. Selon le linguiste DEFAYS, «des stéréotypes peuvent handicaper l'apprentissage d'une langue». Pire, certains médecins peuvent transmettre leurs beaux stéréotypes oralistes aux parents, entravant ainsi la possibilité pour l'enfant sourd d'apprendre sa langue naturelle, la langue des signes.

«Aborder le français dans un mouvement désirant, sans devoir renoncer à qui on est quant on est sourd, n'est pas du tout la même aventure qu'y être forcé pour survivre, au prix fort de sa vérité.» Yvette THOUA ajoute : «La langue des signes est la solution inventée par les sourds eux-mêmes à la question du lien social». Le questionnement est résolument social et non médical: «Comment un enfant sourd désirant la langue des signes peut-il être amené à aimer le français?»

« Des stéréotypes peuvent handicaper l'apprentissage d'une langue »

Défendre la langue des signes

A Namur, le 4 avril 2003, le Ministre Detienne a invité Carol-Lee AQUILINE, Secrétaire générale de la Fédération Mondiale des Sourds, à venir s'exprimer sur la reconnaissance de la langue des signes.

Pourquoi est-il si difficile de faire reconnaître la langue des signes ?

Parmi les différentes causes, Carol-Lee AQUILINE discerne la croyance encore tenace selon laquelle la langue des signes n'est pas une vraie langue et, par conséquent, que la communauté sourde ne constitue pas une entité culturelle. Au vu de ces deux préjugés, il ne faut donc pas s'étonner qu'il existe encore une réticence quant à pratiquer la langue des signes lorsque des parents et des enseignants se retrouvent avec un enfant sourd. Cette réticence se retrouve également au niveau national étant donné que plusieurs pays ne reconnaissent pas la langue des signes.

Toutefois, si cette langue n'est réellement pas une vraie langue, pourquoi fait-elle l'objet d'études universitaires et fait partie de certains cours? De

plus, les interprètes n'auraient aucune raison d'exister si la langue des signes est dépourvue de structure syntaxique.



Carol-Lee AQUILINE

Carol-Lee nous rappelle que la reconnaissance de la langue des signes lui donne un statut grâce auquel nous pourrions faire valoir nos droits. Sans cette reconnaissance, nous continuerons à avoir des cas d'enfants qui présentent des lacunes scolaires et langagières. Les problèmes de santé mentale sont aussi à envisager. Par ailleurs, l'UNESCO partage cet avis que les gouvernements doivent mettre en place les moyens éducatifs afin de recevoir l'enseignement dans sa propre langue.

La reconnaissance de la langue des signes constitue un réel premier pas. Carol-Lee reste lucide : si nous obtenons ce cadre légal, il restera beaucoup de travail à accomplir au niveau de l'éducation et de l'emploi.

Royaume Uni

Véritable reconnaissance de la langue des signes en Grande Bretagne ?

<http://www.bda.org.uk>

Au mois de mars, le gouvernement britannique déclare reconnaître la BSL (British Sign Language) comme une langue qui possède ses propres droits. Cette BSL sera soigneusement prise en considération au regard des propositions que la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et minoritaires enjoint d'accomplir.

Nous constatons ici une reconnaissance de principe, il ne s'agit pas d'une loi qui reconnaît officiellement la BSL. D'ailleurs, suite à cette déclaration gouvernementale, l'Association Britannique des Sourds juge nécessaire de continuer à faire pression pour qu'une loi soutienne la langue des signes.

En réalité, la reconnaissance de la BSL dépendra de la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et minoritaires et tout particulièrement des modifications qui y seront apportées concernant les langues des signes européennes.

Europe <http://assembly.coe.int>

Le 1^{er} avril, à Strasbourg, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la recommandation 1598 relative à la protection des langues des signes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les langues des signes sont désormais reconnues comme l'expression de la richesse culturelle et comme un moyen de communication naturel et complet. Leur reconnaissance contribue à l'intégration des sourds dans les différents domaines de la société.

L'Assemblée parlementaire admet la nécessité d'une étude détaillée des besoins avant toute action en faveur de la langue des signes. Elle encourage les Etats membres dans ce sens.

Cette recommandation demande «d'envisager la rédaction d'un protocole additionnel à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui incorpore les langues des signes dans la charte en tant que langues minoritaires dépourvues de territoire».

Témoignage

Quand la Chine sourde s'éveille...

Il m'a été demandé d'intervenir à Handicap Sud, le 11 avril 2003, pour parler de mon expérience en Chine. Contrairement à l'intitulé du dépliant d'Handicap Sud, je ne suis pas parti pour aider à élaborer une langue des signes chinoise. L'objet de mon séjour était un workshop (octobre 2001) - dont le thème était «The Professional Integration of People with Disability (PwD)» [L'intégration professionnelle des personnes handicapées] - pour le compte d'Handicap International.

Auparavant, l'Etat Chinois gérait tout ce qui avait trait à la vie sociale, culturelle, à l'intégration des personnes handicapées, etc.. Depuis quelques années, le Parti se désengage petit à petit, laissant une certaine autonomie aux associations de personnes handicapées ; alors qu'avant, c'est la branche locale du Parti qui transmettait les directives. Il en résulte que les associations se retrouvent face à une liberté qu'elles ne connaissent pas jusqu'à présent. Or, même la liberté, il faut la gérer ! Par conséquent, ces associations sont prises au dépourvu, ne sachant comment s'organiser. Quand on n'a jamais eu l'occasion de penser par soi-même et qu'on se découvre tout à coup une autonomie, il faut un temps d'adaptation. C'est dans ce cadre que je suis parti à Pékin pour expliquer à nos amis chinois comment fonctionnent les associations belges et européennes; quelle est notre législation (belge et européenne); quelles sont nos forces et nos faiblesses; comment sont nos rapports avec les instances étatiques; quels sont nos moyens d'action, etc., afin de leur fournir des idées pour leurs actions futures.

Ces associations sont donc passées d'un niveau de collaboration forcée à un niveau de concurrence forcée... Actuellement c'est le règne du chacun pour soi. Nous constatons aussi qu'elles n'avaient absolument aucune idée sur la manière de se faire connaître du grand public, de sensibiliser l'opinion sur la problématique du handicap.

Nous avons également visité l'usine Dabao, qui fabrique des produits cosmétiques. A titre de comparaison, Dabao est à la Chine ce que Nivéa est à l'Europe. Cette usine est en fait un atelier protégé. La majorité des ouvriers sont des sourds. Ceux-ci sont principalement affectés dans les salles les plus bruyantes pour la simple raison que le bruit ne les dérange pas. Le personnel ouvrier handicapé reçoit les mêmes avantages financiers que les «valides». Les postes de production les plus performants reçoivent des primes. Par contre, les

moins performants peuvent être licenciés... Enormément de personnes handicapées cherchent à y travailler. Dabao a même fait construire l'équivalent de logements sociaux pour les ouvriers qui viennent de loin. Ces logements sont loués à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché chinois.



Dabao, fabrique de cosmétiques

Quelles sont les perspectives d'évolution ?

À ce qu'il m'a été donné de voir, la situation ne peut que s'améliorer. Laissons leur un temps d'adaptation. La législation chinoise devra également évoluer en parallèle avec l'évolution des mentalités. Le plus important : il faudra que la concurrence entre les différentes associations cesse pour que celles-ci travaillent en symbiose.

Pour parler des sourds chinois. Les sourds n'ont pas le droit d'aller à l'université (ni les autres types d'handicap, d'ailleurs...). La raison officielle invoquée est que les universités chinoises et autres établissements d'enseignement de type supérieur ne sont pas équipés au niveau matériel et humain pour prendre en charge des étudiants handicapés. En rapport avec la mentalité chinoise, ce n'est pas au corps professoral de s'en occuper. En sus, la présence de personnes handicapées «perturberait le bon déroulement des cours».

Quoi de plus explicite qu'un extrait d'un article de M. Mei Fusheng, qui est un éminent spécialiste (en Chine...) sur la question de la surdité.

Il est à noter qu'il s'agit d'une traduction littérale et que les termes utilisés sont ceux utilisés par l'auteur de l'article «Réflexions sur la Langue des Signes Chinoises pour les personnes sourdes».

«L'éducation des personnes sourdes est particulière car requiert ce que les écoles ne peuvent leur fournir. Si les écoles pour sourds peuvent aider les étudiants à atteindre le même niveau que les étudiants sains, pourquoi devraient-ils retourner dans l'éducation standard ? Nous ne pouvons simplement envoyer les étudiants sourds dans les écoles "standards", ce qui serait renier la spécificité de l'éducation des sourds.

Nous devons faire face aux limites des traitements

médicaux de la surdité, et les écoles ne résolvent pas le problème du langage oral chez eux. Etant donné que les sourds utilisent la langue des signes pour leurs activités quotidiennes, il est normal qu'ils soient éduqués en langue des signes.

L'éducation ne peut être séparée des besoins spécifiques des sourds, ne peut être séparée de la culture de la langue des signes. Vu que nous n'avons pas la possibilité de soigner la surdité et que les aides auditives sont onéreuses, un bon enseignement peut améliorer leur niveau de connaissances. Il n'y a pas de honte à essayer de rectifier la surdité. Faire parler un sourd est le travail des médecins, mais pas celui des instituteurs ou professeurs.

La particularité des sourds est qu'ils utilisent la langue des signes. Leur éducation est spéciale car ils ne peuvent apprendre la langue des entendants. Pour le reste, ils sont aussi normaux que les autres. Ils ont un cerveau sain et ont des capacités d'apprentissage identiques à celles des autres.

Leur éducation doit être adaptée à la société. Ce n'est point une bonne idée que les écoles spéciales éditent leurs propres manuels scolaires : les étudiants sourds devraient utiliser le modèle standard national et apprendre les mêmes choses que les autres.

Théâtre

La Ronde* d'Arthur Schnitzler

Une fois de plus, les absents ont eu tort...

D'abord, nous étions conviés à une animation pédagogique ou plutôt didactique traduite en langue des signes en présence du metteur en scène et comédienne dans la pièce.

Nous avons eu droit à une brève description du déroulement de l'action, présentation des différents personnages. Mais aussi une explication non négligeable du vocabulaire usuel de l'époque. Le tout était très bien préparé, le metteur en scène était disponible pour les éventuelles questions. Cela a permis aux amis sourds de mieux cerner l'histoire.

Quant à la pièce en elle-même, on peut dire que l'histoire était très colorée, gaie et qu'elle fût très bien interprétée par l'ensemble des artistes (comédiens et interprètes LS).

L'histoire se déroule dans les

années 20 à Vienne... dans la tourmente infernale de l'amour et des plaisirs charnels qui envoûtent toutes les classes sociales.

Un narrateur introduisait savamment chaque histoire, on passait de la catin à l'aristocrate, du puceau à l'amante blasée... Mais tous seront contaminés par l'amour, par la maladie de l'époque. Le tout dans un décor très bien conçu pour passer d'une scène à l'autre, complètement métamorphosé par quelques accessoires typés qui vous transportent dans les années folles... Il ne



Sophie Dussart en pleine action

faut pas oublier la musique (pour les entendants et malentendants) qui intensifiaient les moments croustillants!

Quant à l'interprétation gestuelle, les trois interprètes (Katerina, Sophie et Michael) se coordonnaient bien ; ce qui permettait de distinguer les personnages... Peut-être que la présence de 4 interprètes aurait facilité le travail et enrichi les dialogues... Mais ne faut-il pas avancer avec les moyens du bord ?

En conclusion, nous pouvons remercier le Théâtre des Martyrs de s'ouvrir, de rendre accessible le théâtre aux personnes sourdes et malentendantes, il est bon de signaler que pour cette saison deux pièces ont été traduites (pour rappel : Dom Juan et La Ronde)... Belle initiative à poursuivre... pour autant que les subsides suivent !

Muriel PRÉVOT

*Pièce présentée au Théâtre des Martyrs, le 22 mai 2003



Dans le but de leur assurer des droits égaux pour les activités sociales au-delà des manuels standards, les étudiants sourds devraient avoir plus de chance de sortir de leurs écoles et de combiner ce qu'ils ont appris avec la réalité du terrain.»

Une précision pour parachever cet article au regard de l'extrait cité plus haut: il faut bien garder en tête que la culture chinoise n'est pas la même que la nôtre. Cette différence est à respecter et à essayer de comprendre, non à critiquer... Eux-mêmes ne parviennent pas à appréhender certains aspects de notre culture, comme «notre égoïsme forcené».

Et de dix !

Le samedi 27 septembre 2003, les sourds, malentendants et entendants se réuniront, au Collège Saint-Barthélemy (Rue Hors-Château, 31, 4000 Liège), à l'occasion de la 10^e Journée Mondiale des Sourds organisée par la FFSB et SUR'cité.

Monsieur Robert WASSEIGE nous fait l'honneur d'être le parrain de cette journée.

Cette année est exceptionnelle car, d'une part, nous fêtons le 10^e anniversaire de la Journée Mondiale des Sourds en Belgique francophone et d'autre part, 2003 est l'Année Européenne des Personnes Handicapées. C'est pourquoi, nous souhaitons que cette édition soit particulière.

Dans ce but, nous souhaitons sensibiliser les per-

sonnes sourdes et malentendantes aux autres handicapés, c'est pourquoi nous aimerions réaliser des animations avec la collaboration d'associations d'aide aux personnes handicapées.

Cette journée est une grande fête, un lieu de rencontre pour permettre à toute personne d'approcher un autre monde où le sourd se bat chaque jour pour être compris et pour transmettre ses richesses; l'occasion aussi d'accepter la différence.

Cet événement est ouvert à tous dans une ambiance conviviale, des stands de diverses associations seront présents et de nombreuses animations seront organisées tout au long de la journée.

Julie VAN NEDERVELDE
Relation publique

Depuis quand avez-vous cette passion du foot ?

Robert Wasseige : Je joue au foot depuis que je sais marcher et courir. J'ai été joueur jusqu'à 31 ans. Pendant un an, j'ai été entraîneur-joueur et puis entraîneur à 32 ans.

Quand j'avais 5 ans, c'était pendant l'année 1944, il n'y avait pas tous ces choix de distractions pour les jeunes comme maintenant. Il n'y avait pas de télévision ni de halls sportifs. Dans tous les villages, c'était le foot ou bien peut-être le cyclisme. En Flandres, c'était le cyclisme. Les familles un peu plus aisées jouaient au tennis. Et moi j'étais un fanatique de foot.

Connaissez-vous des personnes sourdes ?

R.W. : J'ai connu deux personnes qui entendaient très mal, qui portaient un appareil. Malgré les progrès techniques, ça ne suffit pas. Ça m'a fait un peu de peine de voir une inquiétude, peut-être même une angoisse chez ces personnes-là, celle de ne pas pouvoir établir le contact quant on leur parle. Je pense que la surdité joue sur la manière d'établir et de garder le contact avec la société.

Pourquoi avez-vous accepté de

devenir parrain pour la Journée Mondiale des Sourds ?

R.W. : Si mon parrainage peut sensibiliser quelques dizaines, quelques centaines ou plus de personnes en déclarant ma solidarité, c'est bien le minimum que je puisse faire.

Parlons un petit peu de votre parcours professionnel, vous avez été entraîneur de l'équipe belge.

R.W. : Si je commence la prochaine saison, ce sera ma 33^e saison consécutive en tant que coach, la presse n'a jamais mis l'accent sur cela. Or je pense que c'est un exploit sur le plan psychologique, mental et humain. Trente deux années dans un milieu très dur, très contesté, aux pratiques parfois très contestables.

Maintenant, vous êtes entraîneur pour quelle équipe ?

R.W. : Aucune. En fait, dans les trois mois qui ont suivi mon limogeage du Standard, j'ai eu deux demandes de Belgique. Paradoxalement, je n'avais vraiment aucun goût pour travailler en Belgique. J'ai l'impression que je connais la chan-

son par cœur: toujours les mêmes pratiques, toujours les mêmes comportements, toujours les mêmes catégories de personnes qui viennent pour s'occuper de choses qui ne les concernent pas. J'éprouve une certaine lassitude pour ça.

J'ai eu plusieurs possibilités à l'étranger, il y en a eu trois d'Orient mais je ne me sentais pas capable psychologiquement de partir à 10 000 kilomètres de la famille.

J'ai eu aussi 4 ou 5 possibilités du monde africain-arabe mais je le sentais pas non plus. J'ai remercié mais j'ai dit : «C'est encore un peu trop tôt». Je crois que j'ai besoin, pendant encore une année, de recharger mes batteries émotionnelles et mentales.

Je n'ai pas absolument pas essayé d'entrer sur le marché des entraîneurs. Vous savez, à 63 ans, je ne dois plus répondre à des petites annonces... C'est une image. Je peux m'arrêter aussi maintenant.

Mais j'aime toujours le football ça peut revenir, ça dépend uniquement des circonstances, du moment.

Interview réalisée
par Thomas BRUNEAU



Robert Wasseige



Publi-rédactionnel

L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (Bureau Régional de Mons) a élaboré et développe actuellement le projet ARC-EN-CIEL financé par le programme européen INTERREG III. L'objectif d'aider les personnes sourdes à se former et /ou à trouver un emploi.

Comment ?

ARC-EN-CIEL propose :

- Un soutien pédagogique en langue des signes adapté aux personnes sourdes tout au long de leur formation ;
- L'intégration au sein d'une entreprise sensibilisée au préalable à la surdité.

Ces actions sont menées conjointement par Jean-Luc JAMART, auxiliaire de projet sourd et Cindy WILLE, formatrice spécialisée connaissant la langue des signes.

ARC-EN-CIEL offre :

- Un contrat de formation rémunéré;
- Le maintien des allocations;
- Le remboursement des frais de déplacements.

Les formations sont dispensées à TOURNAI et à

Renseignements

AWIPH
Daniel HOUX
Maria ZARRILLI
Boulevard Gendebien 3
7000 MONS
FAX : 065/.35.27.34
E-MAIL : arcenciel@awiph.be

CERAT

Maçonnerie
Carrelage-plafonnage
Peinture
Menuiserie
Nettoyage professionnel

CFRP

Arts graphiques
Préformation Tertiaire
Préformation Industrie
Web design
Web developer

LILLE

ID FORMATION

Secrétariat
Bureautique
Comptabilité
Magasinage



Cofinancé par l'Union européenne et le Fonds Européen de Développement Régional



France - Wallonia - Vlaanderen



FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE



Défense des droits des conducteurs sourds
préparation à la conduite et aux examens

Infos et inscriptions:

Voir et Conduire
c/o Mme L. Cerise
Avenue Oscar Jespers, 5
1200 Bruxelles
Numéro de compte bancaire:
061-3806020-11

Dates des cours théoriques du code de la route:

27 septembre
4 octobre
11 octobre
18 octobre
25 octobre

de 9.00 à 12.30
et de 13.30 à 15.30

Conditions de participation au cours et à l'examen :

- Prix: 87 euros

- Avoir 17 ans et 9 mois le jour de l'examen, c'est-à-dire né avant le 4 février 1986
- S'inscrire auprès de Voir et conduire avant le 13 septembre 2003.

Conditions de participation à l'examen seul:

- Prix : 4 euros
- S'inscrire auprès de Voir et Conduire avant le 27 septembre 2003
- Les personnes qui, par le passé, ont suivi les cours théoriques de Voir et Conduire ne devront pas payer cette somme.

Voir et Conduire peut aussi vous assister lors de l'apprentissage de la conduite.



Agenda des associations affiliées

Bruxelles

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)
Maison des Sourds
 Rue Saxe Cobourg, 38 - 1210 Bruxelles
 Tél./Fax : 02 218 32 22
 Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19.00

JUILLET 2003

Vendredi 4 19.00 Réunion du comité de la RLSB
 Samedi 5 15.00 Challenge de Pétanque organisé par la MDS
 Vendredi 11 19.00 Réunion du comité de la MDS asbl
 Samedi 19 14.00 Portes ouvertes aux 50 + Entraînement de Pétanque

AOÛT 2003

Samedi 2 14.00 Concours de Whist
 Dimanche 9 14.00 Cercle des Femmes
 Samedi 16 15.00 Portes ouvertes aux 50 + Entraînement de Pétanque
 Samedi 23 8.00 Balade annuelle

SEPTEMBRE 2003

Vendredi 5 19.00 Réunion du comité de la RLSB
 Samedi 6 19.00 Concours de Whist
 Vendredi 12 19.00 Réunion du comité de la MDS
 Dimanche 14 14.00 Cercle des Femmes
 Samedi 20 10.00 Journée de la LSFS
 Futsal - Bowling - Pétanque
 Samedi 27 21h00 : JMS à Liège

Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds

Rue de la Charrette 15 1200 Woluwe St Lambert
 Tél. / fax : 02 762 03 50

Entraînements de Bowling au Bowlmaster

Rue Van Zande, 45 - 1080 Bruxelles

JUILLET 2003

Dimanche 6 Amis de Woluwe : Promenade en Brabant Wallon. Renseignements : Giovanni Virone 02/375.72.93. ou E-mail : jeuneswssb@hotmail.com

Lundi 14 14.00 Wosoca : Whist

AOÛT 2003

Dimanche 31 Excursion du C.S.C.S. Rendez-vous à 8.45 précises au port de Bruxelles

SEPTEMBRE 2003

Dimanche 7 Amis de Woluwe : Visite de la Basilique de Koekelberg. Rendez-vous à 10.30 sur place. Infos, tél/fax 02/772.71.08.
 15.00 Réunion amicale au Foyer
 Lundi 8 14.00 Wosoca : Whist
 Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège

Charleroi

Association Sportive des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local: «Le Gazo» - Rue du Calvaire, 2A - 6060 Gilly
 Tél./Fax : 071 30 02 35 ou 071 30 42 05

Portes ouvertes tous les 3^e dimanches à 14h00

JUILLET 2003

Dimanche 20 Fermé
 Mardi 29 Bus 2003 «Année européenne des personnes handicapées» à Charleroi

AOÛT 2003

Samedi 17 Activité culturelle

SEPTEMBRE 2003

Samedi 6 Pétanque: Coupe francophone à Namur
 Samedi 20 Pétanque et bowling
 Festivité francophone à Bruxelles
 Dimanche 21 Information policière
 «Système de sécurité et car-jacking»
 Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège

Liège

Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège
 Tél. : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06

JUILLET 2003

Pas d'activités, vacances annuelles
 Samedi 19 18.00 Messe traduite en langue des signes
 Eglise Saint-Remacle

AOÛT 2003

Pas d'activités, vacances annuelles

Samedi 16 18.00 Messe traduite en langue des signes
 Eglise Saint-Remacle

SEPTEMBRE 2003

Samedi 14 50+, souper «Menu d'automne»
 Samedi 20 18.00 Messe traduite en langue des signes
 Eglise Saint-Remacle
 Samedi 23 10.00 Tennis «Double Messieurs»
 Championnat des Sourds de Belgique
 Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège

Namur

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants

LE CHALET Jambes-Montagnes
 C/o ASBL Loisirs et Jeunesse
 Rue des Cimetières - 5100 Jambes
 Pour info : Tél./ Fax : 081 30 06 62

AOÛT 2003

Vendredi 15 10.00 5^e Marche pédestre à Lioba
 Barbecue le soir (8 euros)
 Dimanche 24 14.00 Miches, tartes. 7^e jeu de Manille

SEPTEMBRE 2003

Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège.

JUILLET 2003

Dimanche 27 14.00 Croque-Monsieur, 4^e jeu de Manille

Mons

Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Local : Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin
 Tél. / Fax : 065 88 59 17

AOÛT 2003

Samedi 9 Voyage annuel à Zeebrugge et Blankenberge
 RDV: Gare de la Louvière 6.50
 Fax: 065 88 59 17

JUILLET 2003

Samedi 12 Réunion mensuelle. Distribution des programmes pour le voyage.

SEPTEMBRE 2003

Samedi 13 Réunion mensuelle
 Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège

Tournai

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local : «Les Petits Colibris» (derrière l'église)
 Rue du Crampon, 43 - 7500 Tournai.
 Tél., Fax et Minitel 069 84 18 59

AOÛT 2003

Samedi 2 Mini-voyage (Visite au Parc Paradisio) au parc Cambron près d'Ath.
 Samedi 9 Pétanque amicale à Merskem (organisateur DOVCA).
 Mercredi 20 16.00 Entraînement de Bowling (Scala)

Entraînement bowling

Bowling Scala, rue des Maux à Tournai

PAS D'ENTRAÎNEMENTS DE BOWLING, TENNIS DE TABLE DU 15 JUILLET AU 15 AOÛT POUR CAUSE DE VACANCES ANNUELLES.

JUILLET 2003

Dimanche 6 14.00 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.
 Mercredi 9 : 16.00 Entraînement de Bowling (Scala)
 Mercredi 30 : Passage à Tournai du Bus 2003 activités gratuites et accessibles à tous pour sensibiliser le grand public dans le cadre de l'«Année européenne de la Personne Handicapée».

SEPTEMBRE 2003

Mercredi 2 16.00 Entraînement de Bowling (Scala)
 Samedi 6 Pétanque (Coupe Francophone) organisée par Namur.
 Dimanche 7 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.
 Samedi 13 Football (Championnat de l'Amitié).
 Mercredi 17 16.00 Entraînement de Bowling Scala

Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20
 Salon de la Personne Handicapée à Tournai Expo.

Samedi 20 Pétanque (Championnat Francophone Doublettes) à Wavre.
 Football (Championnat de l'Amitié).
 Samedi 27 10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège.

Verviers

Amicale Silencieuse de Verviers

Local : Rue Vieil Hôpital 22 - 4800 Verviers
 Tél. / Fax : 04 365 55 45

Porte ouverte le troisième samedi du mois à partir de 14 h 00

JUILLET ET AOÛT 2003 : fermé

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

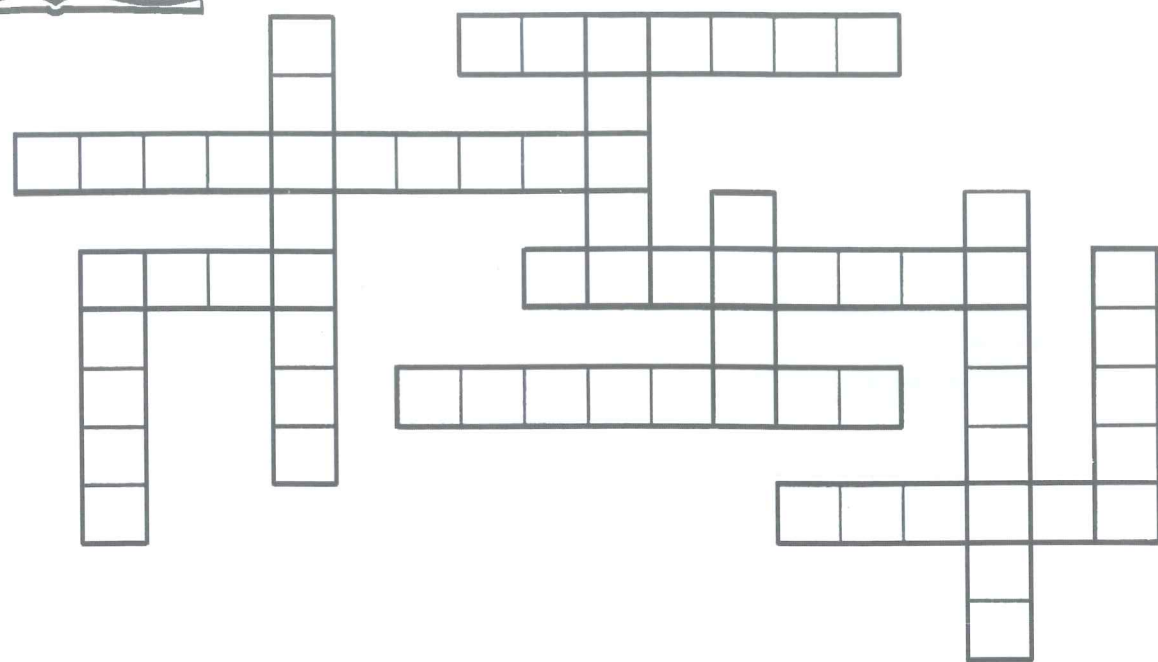
10.00 Tournoi de Pétanque à Stembert

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

10^e Journée Mondiale des Sourds à Liège.

Abonnez-vous à la Newsletter de la FFSB !

Il nous arrive de recevoir d'autres nouvelles mais après la parution de ce trimestriel. Si vous voulez les recevoir par e-mail, nous vous invitons à vous abonner à la Newsletter de la FFSB en introduisant l'adresse internet <http://www.ffsb.be>



Vous pouvez vous procurer les lexiques de langue des signes et livres thématiques auprès du Centre Francophone de la Langue des Signes

Adresse :
Rue Palais d'Outre-Pont 458
1020 Bruxelles
Tél./Fax : 02 478 14 48
E-mail : cfls@belgacom.net



30^e Festival International du Film Indépendant

APPEL AUX CINÉASTES ET VIDÉASTES SOURDS ET ENTENDANTS

Participez à la Compétition «La Création Filmée des Sourds»

Les organisateurs du Festival International du film Indépendant ont décidé depuis 1991 d'ouvrir largement les portes de la compétition internationale à la création filmée des sourds et à partir de 2003 aux films réalisés par des cinéastes entendants sur le monde des sourds. Il est en effet inadmissible que la communauté des sourds soit écartée de la création audiovisuelle dans le monde d'aujourd'hui. But : permettre aux sourds de communiquer par l'image, à armes égales avec les entendants.

Par le langage universel des images, ces films et vidéos de sourds ou d'entendants seront l'occasion unique d'un regard sur le monde des sourds et sur les problèmes spécifiques qu'ils rencontrent dans notre société.

Cette compétition se déroulera le samedi 8 novembre 2003 dans la grande salle du Centre Culturel Jacques Franck de 16 à 19h.

La compétition présentera 2 sections : d'une part les films et vidéos réalisés par des cinéastes sourds, d'autre part, les films et vidéos réalisés par des cinéastes entendants sur le monde des sourds.

PRIX : Dans chaque section deux prix seront attribués (dotés de 250 à 1.000 euros)

Les films et vidéos accompagnés de la fiche d'inscription devront être rentrés pour le 12 septembre 2003 au plus tard.

Pour participer à cette compétition, demandez la fiche d'inscription au secrétariat du festival ou téléchargez sur notre site www.centremultimedia.org

30^e Festival International du Film Indépendant
Compétition " La création filmée des Sourds "
12, rue Paul Emile Janson
B - 1000 Bruxelles
Tél./Fax: + 32 (0)2 649 33 40
info@centremultimedia.org

Deaf Free Camp europe

Camping pour sourds européens (Luxembourg)
1^{er} - 10 août 2003

Pour les sourds européens âgés de 20 à 35 ans.
Places limitées: 90 personnes.

Prix: 60 euros

Pour voir la liste des inscrits:

<http://home.wanadoo.nl/mc.vreugdenhil/dfce/index.htm>

E-mail: pepevissher8@hotmail.com



Camp d'été

10^e formation Jeunes Dirigeants
23-31 août 2003

Organisé par l'association Jeunes Sourds de France

Lieu :

Dans le sud de la France à Agde, près de Montpellier.

Tarifs :

Jeune	290 euros
Plus de 30 ans	340 euros
Formation continue	490 euros

Renseignements :

Jeunes sourds de France
Rue du 11 novembre 1
F-92120 Montrouge
E-mail: j.s.f@wanadoo.fr
Site: www.fnsf.org

deaf arts now

Théâtre, art visuel, films, photographie et poésie (en langue des signes) ont rendez-vous à Stockholm! du 15 au 22 mai 2004

Renseignements et inscriptions jusqu'au 31 octobre 2003 !

Deaf Arts Now
Stockholms dövas förening
Storgatan 23
S - 114 55 Stockholm - SWEDEN
Fax.: +46 8 6625920
E-mail: info@deafartsnow.com
Site: www.deafartsnow.com



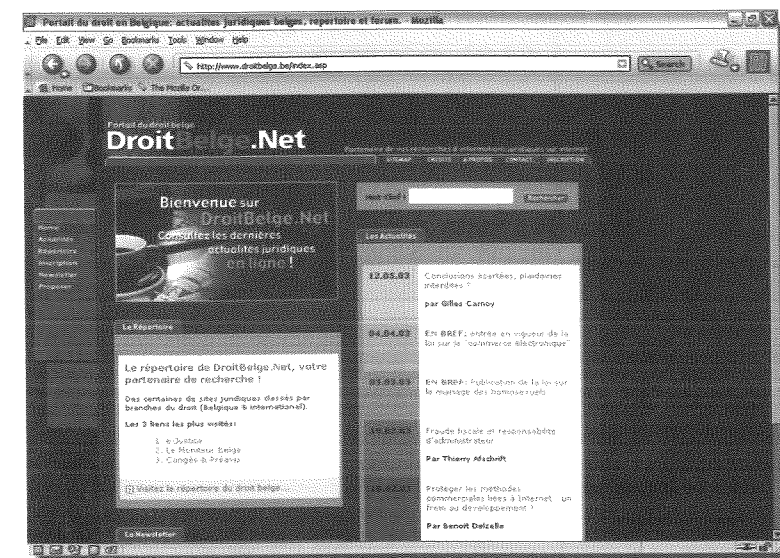
Faciliter votre quotidien avec Internet Connaître vos droits, vos devoirs et s'informer

Dans le précédent numéro de votre journal, nous avons eu l'occasion de découvrir qu'Internet pouvait être plus qu'un moyen de communication ou un loisir. Comme premier aperçu des possibilités qu'offre Internet en matière de services et d'information, nous avons choisi d'aborder l'accès aux documents administratifs via Internet.

Aujourd'hui, nous allons voir que le Web vous ouvre aussi les portes sur vos droits et peut ainsi vous aider à mieux cerner les différentes démarches juridiques ou notariales ou vous aider à vous défendre.

Le droit, les lois...

Ce sont des thèmes toujours un peu rébarbatifs qui ne sont sans doute pas le sujet de prédilection de vos conversations. Pourtant, selon la déclaration des droits et des devoirs de l'homme, tout citoyen devrait connaître les lois, ses droits et ses devoirs. Cependant, il est clair qu'il serait laborieux de se mettre à tout étudier par cœur. Quoi qu'il en soit, on peut être amené un jour à vouloir s'informer sur ses droits ou devoirs (que ce soit dans un cadre familial, immobilier, juridique ou dans ses affaires), sur les démarches à effectuer en cas de litige, d'héritage, de création d'entreprises, etc. Aussi, une foule de documents sont mis à votre disposition et Internet est probablement un des meilleurs moyens pour pouvoir les consulter rapidement.



Pour ceux qui se perdent dans l'univers un peu flou de la justice et qui souhaitent bénéficier d'une présentation simple du fonctionnement de la Justice en Belgique et des principales règles de vos droits, nous les invitons à se rendre sur le site du Cabinet d'avocats Pieters, Crappe & Smets <http://users.skynet.be/droit/>

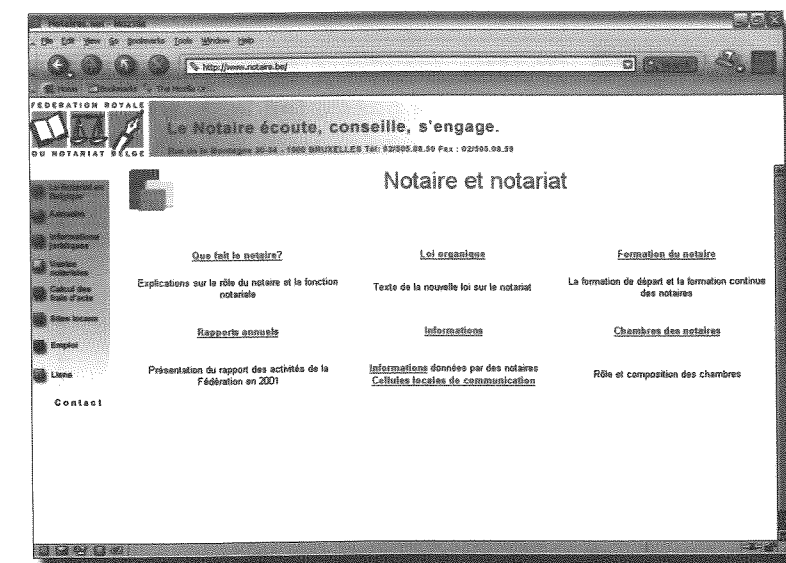
Appréciation *

Le site incontournable demeure le Portail du droit en Belgique, DroitBelge.net [<http://www.droitbelge.be/>]. Ce site fournit essentiellement un répertoire de sites sur le droit classés par catégories (familial, médical, social, assurances, consommation, vie privée, etc.). Ce répertoire est très riche et est une bonne base pour débuter sa recherche d'informations.

Appréciation ***

La Fédération Royale du Notariat Belge [<http://www.notaire.be/>] vous offre, entre autres, toute une série d'informations concernant divers domaines tels que l'achat immobilier, l'acte notarié, l'adoption, la cohabitation légale, le crédit hypothécaire, la donation, le divorce, la location, le mariage, les successions, etc.

Appréciation**



Echelle des estimations
*** Site régulièrement mis à jour, beaucoup d'informations et une belle présentation

** Site régulièrement mis à jour et pas mal d'informations.
* Contient des informations intéressantes.

sur les démarches juridiques, notariales...

Votre déclaration d'impôt sur Internet

Comme l'annonce la brochure qui accompagne la déclaration à l'impôt que vous avez dû récemment recevoir, il est désormais possible de remplir la déclaration pour les personnes physiques via Internet.

Cela s'appelle Tax-On-Web.

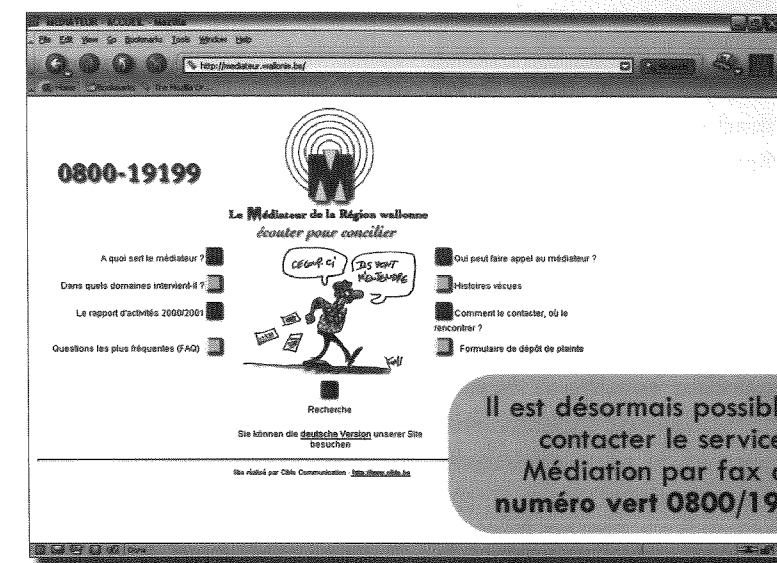
Vous pouvez y accéder en vous rendant sur le site du Service Public Fédéral Finances :

<http://www.minfin.fgov.be/taxonweb>

Lors de l'élaboration de votre déclaration, vous bénéficierez d'une aide. Le système est sécurisé et un accusé de réception vous est envoyé par email.

Citons également le Médiateur [<http://mediateur.wallonie.be/>] dont le but est de conseiller, d'orienter et d'aider tous les citoyens de la Région wallonne qui ont un différend avec l'Administration. Outre la présentation de leurs activités, leur site propose un formulaire en ligne de dépôt de plainte (concernant une administration ou un organisme d'intérêt public relevant de la région wallonne). Pour tout renseignement, vous pouvez également les contacter directement par email.

Appréciation **



Il est désormais possible de contacter le service Médiation par fax au numéro vert 0800/19199

ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75
4460 Grâce-Hollogne

Tél. : 04/239.70.10

Fax : 04/239.70.14

E-mail : alain.klinkenberg@dumonceau.be
christel.vangorp@dumonceau.be

Réparation de palettes
Fabrication de châssis en bois
Fabrication de caisses et caissettes
Rabotage industriel

Petite menuiserie
Fabrication de pallox's
Mise en caisse
Placards

1^{er} atelier européen bilingue langue des signes – français
Vous êtes sourd(e) ?... Nous vous proposons du travail



À propos de la vidéoconférence...

En collaboration avec le CETIC (Centre d'Excellence en Techniques de l'Information et de la Communication), la FFSB s'est engagée à participer de manière active à une étude qui pourrait, à terme, aboutir au développement d'un système de vidéoconférence (encore appelée visioconférence) dans les administrations, les services publics et accessible aux personnes sourdes.

Ceux qui ont la possibilité de visiter régulièrement le site <http://WWW.FFSB.BE>, auront probablement pris connaissance d'un «mini» questionnaire destiné à mieux cibler les attentes de la communauté sourde dans cette application particulière des méthodes de communication à distance. Ces lignes ne suffiront évidemment pas pour expliquer une technologie qui reste encore manifestement obscure pour un grand nombre d'entre-nous. Je me limiterai par conséquent à l'essentiel.

La vidéoconférence c'est quoi ?

Le principe consiste à établir une communication avec l'interlocuteur de manière vocale et visuelle. Un PC, une caméra et, le plus important, une ligne de transfert de données, type ADSL ou similaire.

Quelles sont les applications de la vidéoconférence ?

Elles sont multiples et touchent la vie privée, l'environnement professionnel, le domaine médical, la sécurité, etc..

Et pour les sourds ?

Eh oui ! Et les sourds ? La question est posée.

Déjà, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suède et en Finlande, ce système a fait ses preuves mais révèle aussi ses limites. Dans le cadre d'une interprétation en ligne, il n'est pas concevable de remplacer la présence d'une interprète pour toutes les situations.

Avantages ?

- Meilleure autonomie, une disponibilité accrue des interprètes : les déplacements vers le lieu de la presta-

tion, sont réduits de sorte que la distance ne constitue réellement pas un obstacle. La personne sourde habitant Arlon peut très bien communiquer avec l'interprète située à Namur, à Bruxelles et pourquoi pas, si vos moyens le permettent, à Bangkok, New York ou Paris.

- La qualité de l'image s'est considérablement améliorée depuis mais ceci conduit à un autre problème...

Inconvénients ?

- La caméra et l'écran ne remplaceront jamais la présence d'une interprète auprès de la personne sourde. Effectivement, le contact est direct; les expressions ainsi que les signes sont bien sûr mieux perçus.

- La qualité de l'image ne dépend pas nécessairement du dernier modèle de caméra commercialisé mais surtout de la puissance ou, si vous préférez, de la vitesse de transfert des données de l'installation et donc de l'investissement que l'on acceptera de supporter.

- Si l'interprète ne doit plus se déplacer, son travail n'en sera pas pour autant facilité. L'image représentée est généralement en 2 dimensions alors que d'habitude les interventions sont effectuées sur le terrain (donc en 3 dimensions).

(* TRADUCTION SIMULTANÉE)

Conclusions

La vidéoconférence ne date pas d'aujourd'hui et, bien qu'elle représente un investissement considérable dans le cadre d'un usage privé, elle peut apporter dans certaines situations une aide qu'il serait dommage de négliger. L'accès aux démarches administratives et les hôpitaux par exemple serait

plus aisés. A vous de choisir... Mais il faut savoir que dans un avenir relativement proche, la communication en temps réel avec un GSM équipé d'une caméra, permettra par exemple de visualiser votre interlocuteur. Ne pas rire s'il vous plaît ! Il y a moins de 10 ans, l'idée d'adresser des messages (E-mail, SMS) aux 4 coins du monde par GSM, était difficilement concevable. Aujourd'hui ces mêmes GSM sont équipés d'un appareil photo intégré ou extérieur. A bientôt...



Allocations familiales majorées: nouveau système

Depuis le 1er mai 2003 les allocations familiales supplémentaires octroyées aux enfants handicapés ont subi une nouvelle réforme.

En effet, si auparavant il fallait que l'enfant soit reconnu handicapé à 66% pour en bénéficier; à présent, on tiendra compte

des répercussions du handicap aussi bien pour l'enfant que pour la famille.

Ainsi, après une évaluation fondée sur trois piliers, on octroie un nombre de points qui détermine si l'enfant peut ou non bénéficier d'allocations familiales supplémentaires.

En regardant le tableau ci-

dessous on peut constater que le troisième pilier est le plus innovateur. Il tient compte de la charge qu'implique l'handicap ou l'affection sur la famille ainsi que les efforts fournis. Notons aussi que le nombre de points qu'il est possible d'obtenir dans ce pilier est égal aux deux premiers réunis.

Pilier 1 INCAPACITÉ physique ou mentale	Pilier 2 Degré d'ACTIVITÉ et de PARTICIPATION	Pilier 3 La CHARGE FAMILIALE du handicap
En référence à une liste de pathologies pédiatriques et du Barème officiel belge des invalidités (BOBI) un pourcentage d'incapacité sera déterminé.	* apprentissage, éducation et intégration sociale. * Communication. * Mobilité et déplacement. * Soins corporels.	* Traitement dispensé à domicile. * Déplacement pour surveillance médicale et traitement. * Adaptation du milieu de vie et des habitudes de vie.
Jusqu'à 6 points	Jusqu'à 12 points	Jusqu'à 18 points
Maximum 36 points		

Grâce à ce nouveau système on peut s'attendre à ce qu'un plus grand nombre d'enfants bénéficie d'allocations majorées, notamment les enfants qui n'atteignaient pas une incapacité de 66%, comme ce fut le cas pour certains enfants sourds implantés !

Actuellement, les possibilités budgétaires ne permettent pas l'adaptation du nouveau système à toutes les catégories d'âge. Seuls les enfants nés après le 1er janvier 1996 peuvent en bénéficier.

Concrètement, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Si vous ne bénéficiez pas d'allocations majorées et que vous estimez y avoir droit, demandez à votre caisse de vous faire parvenir les nouveaux

formulaires.

- Si vous recevez déjà d'allocations majorées, vous pouvez faire la demande des formulaires auprès de votre caisse. Sinon, à la fin de validité de la décision en cours, votre caisse vous adressera automatiquement les nouveaux formulaires.

Par la suite le Service public fédéral Sécurité sociale procédera à un nouvel examen.

Si à l'issue de celui-ci le montant s'avère moins avantageux, les enfants conserveront pendant trois ans les allocations familiales actuelles.

La nouvelle réforme est ici synthétisée. Des lors, si vous avez des questions par rapport à votre situation personnelle n'hésitez pas à vous adresser au service social.

Modification des permanences

Mardi de 14H00 à 17H00

Jeudi de 9H00 à 12H00
14H00 à 19H00
et jusqu'à 20H00 sur rendez-vous

Pendant les vacances le service social sera fermé du 14 au 25 juillet et du 11 au 15 août.



Education du patient

La grossesse silencieuse

Journal du Médecin, 25/2/03

Enfin, une vidéo faite par et pour les sourds sur l'une des plus merveilleuses aventures humaines : la grossesse.

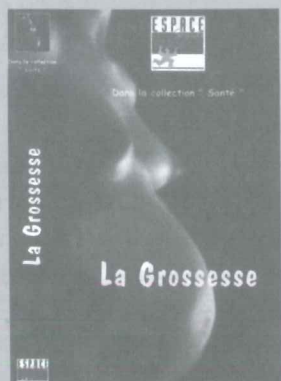
Les sourds sont un peu les laissés pour compte de la prévention, ou du moins se sentent-ils souvent lésés en la matière.

On a parlé en son temps des problèmes de communication et d'information sur un sujet tel que le sida auprès de la communauté des malentendants. L'asbl Espace sourds entend œuvrer notamment en matière d'éducation à la santé, c'est pourquoi elle réalise aujourd'hui sa première cassette vidéo sur le thème de la grossesse.

«Ce projet répond à un réel besoin car il n'existe actuellement, dans notre pays, aucun support de ce

type destiné aux sourds, précisent les responsables du projet. Ceux-ci n'ont pratiquement pas accès aux informations médicales. Ils ignorent souvent des notions très simple dans ce domaine et leur connaissance en matière de santé présente de grandes lacunes».

Spécifiquement conçue pour les personnes sourdes s'exprimant uniquement ou préférentiellement en langue des signes, cette cassette explique les différentes étapes de la grossesse depuis la conception jusqu'à l'accouchement, en passant par le développement du fœtus et la formation du bébé. Cet outil vise à attirer l'attention des femmes sourdes enceintes et de les rassurer en les informant et en répondant aux multiples questions



qu'elles se posent, notamment sur les divers problèmes qui peuvent survenir au cours de ces neuf mois particuliers.

Cette première cassette est le fruit d'une collaboration entre professionnels sourds et entendants. Elle a été réalisée grâce au soutien du Fonds Johnson et Johnson, de la Fondation Roi Baudouin et du Ministère de l'Action sociale et de la Santé.

M.V.

Renseignements:

Espace Sourds
Rue du Rempart 37 à 7500 Tournai
Tél.: 069 84 79 92
Fax: 069 84 49 81
www.espace-sourds.be

Audition, les nouvelles générations d'aides auditives sont encore plus personnalisées : Des puces dans les oreilles

Le Soir, 18/04/03

Les appareils auditifs ne sont plus de simples amplificateurs de sons. L'électronique était déjà passée par là. Voici à présent l'informatique.

Vers une intégration scolaire des sourds...

La semaine Médicale, 13/3/03

Un enfant sur mille à la naissance est touché par la surdité. Et si des progrès considérables ont été accomplis en matière d'implants et

d'appareillages auditifs, l'intégration reste un gros problème. De ce fait, priorité doit être donnée à toute ouverture vers les autres, et notamment, à la scolarité ...

Voir ou entendre ? Non, voir et entendre

La libre Belgique, 17/4/2003

La langue des signes et langue parlée ne sont pas opposables. La langue «visuelle» peut aussi remplir exactement la même fonction que n'importe quelle langue «sonore». La langue des signes favorise, dès le plus jeune âge de l'enfant, une communication avec ses parents mais

elle doit être, dès que possible, doublée par l'apprentissage oral.

L'emploi ne fera plus la sourde oreille

Le Soir, Référence Magazine, avril 2003

La reconnaissance de la langue des signes est en voie de devenir officielle. Ce pas de géant réalisé à l'attention des personnes sourdes et malentendantes

ouvrira à plus de 40.000 résidents belges les portes d'un emploi réellement synonyme d'intégration sociale.

Tous ces articles peuvent être consultés au CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LA SURDITÉ (C.I.D.S.)

Ce service a été créé grâce à l'initiative de la FFSB avec le soutien du service C.I.S. de l'IRSA, centre de services



Rue Van Eyck 11a Boîte 4
1050 BRUXELLES
Tél.: 02 644 69 01
(M^{me} L. Lallemand)
Fax : 02 644 68 44
E-mail : cids@ffsb.be

Ouvert les lundis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h30 -de 14h00 à 16h30
Dernier samedi du mois de 14h à 16h30
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !



Les virus

Pékin est une ville morte. Les rues sont vides, les centres commerciaux, les écoles, les stades sportifs sont fermés. De nombreuses compétitions internationales sont annulées. Les compagnies aériennes, dans l'ensemble du monde, sont en faillite et les vols vers l'Asie sont au plus bas. Il est interdit de pénétrer dans une petite partie du territoire hollandais, flamand et même wallon : on y tue par le gaz des milliers de poulets, on anéantit des milliers d'œufs. Que se passe-t-il ? Une nouvelle guerre ? Une menace terroriste ? Des armes de destruction massive ? NON : les virus attaquent ! La pneumonie atypique en Asie, la peste aviaire chez nous.

Connaissez-vous les virus ? Ce sont de minuscules particules vivantes (beaucoup plus petites que les microbes). Les virus ont une structure très simple qui leur donne la possibilité de se modifier, de s'adapter et de résister aux traitements. Retenez bien aussi que les antibiotiques n'ont aucune action sur eux. Les virus sont donc redoutables mais ils sont aussi très fragiles car ils doivent pour survivre et se reproduire, s'introduire dans un autre organisme vivant pour s'y multiplier. C'est ainsi qu'ils déclenchent des maladies.(voir liste).

Mais alors que faire ?

Il y a deux armes très efficaces contre les virus : l'hygiène et les vaccinations.

1) l'hygiène :

La meilleure méthode est d'éviter la contagion, c'est à dire la transmission du virus d'une personne à l'autre.

Exemples : Isoler les fermes touchées par la peste aviaire. Porter un masque pour ne pas envoyer vers son voisin des particules de salive, riches en virus. Se laver les mains chaque fois avant de manger. Pour le SIDA et les MST, protéger les deux partenaires par le préservatif.

Ce sont toutes des méthodes simples mais qui demandent une discipline trop vite oubliée comme de bien se laver les mains !

Exemples de VIRUS

- Grippe
- Rubéole
- SIDA
- Hépatite
- Poliomyélite
- Rougeole
- Oreillons
- CMV (cytomégalovirus)
- Mononucléose
- Méningite virale

2) les vaccins :

Par piqûre (rubéole, poliomyélite), on introduit dans le corps un virus atténué ou des particules inoffensives du virus. Ainsi le corps se prépare à se défendre contre le virus (il s'immunise). Si, plus tard, le corps rencontre le virus " pour de vrai ", il est prêt à se défendre et à tuer le virus dès qu'il entre. On évite alors la maladie.

Il est tout à fait inutile de prendre d'office des antibiotiques pour un mal de gorge ou un rhume ou une grippe car les virus sont totalement insensibles à ce médicament.

La vaccination reste, surtout pour les enfants, une méthode très efficace pour les protéger des maladies graves.



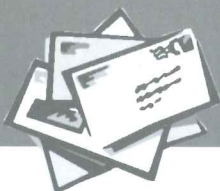
Question du jour : combien mesure un virus ?
(réponse dans le prochain numéro)

Réponse à la question de l'article précédent « Combien y a-t-il de globules rouges chez un homme adulte ? »

Nous comptons +/- 4,5 millions de globule rouges par mm³ de sang chez l'homme adulte. Comme nous avons 4 litres de sang (4.000.000 de mm³), il y a donc : 4.500.000 X 4.000.000 globules rouges = 18.000.000.000.000. Qui avait bien répondu ?



Echos



Annonces Courrier

Sous-titrage sur France 2 et 3

Sur la chaîne télévisée française, France 2, «L'Hebdo du Médiateur» du samedi est désormais sous-titré via le télétexte (page 888).

Sur France 3, le journal télévisé est sous-titré tous les week-end. Le journal de 20h sera sous-titré tous les jours. Il faudra attendre l'année 2004 pour que le journal de 13h et celui de 20h soient entièrement sous-titrés tous les jours.

En outre l'émission «Question pour un Champion» est également accessible en sous-titrage.

Adresse e-mail

L'Association des Sourds et Malentendants du Tournais a changé son adresse e-mail. Vous pouvez envoyer vos messages à l'adresse suivante : info@sourds-tournai.be

Centre Média Sourds

Le Conseil d'Administration du Centre Média Sourds a subi quelques changements.
Président : Francis FOSSOUL
Secrétaire : Nicoletta CIUCÀ
Trésorier : Serge VAN BRANDT

Nouvelle adresse :
Rue Waleffe 2 Fax : 04 344 10 06
4020 Liège

E-mail : cmsourds@hotmail.com

ANNÉE EUROPÉENNE DES
PERSONNES HANDICAPÉES
2003
Le Bus 2003 avec la FFSB
passera près de chez vous !

23 juillet : Namur
24 juillet : Arlon
25 et 26 juillet : Luxembourg
28 juillet : Liège
29 juillet Charleroi
30 juillet Tournai
2 août : Bruxelles
3 août : Eupen

Le CREE (Collectifs Recherche Et Expression), service de jeunesse spécialisé pour sourds, organise des stages de langue des signes.

Niveau 2 - approfondissement 7-11 juillet 2003
Niveau 3 - perfectionnement 18-22 août 2003
Niveau 1 - Initiation 25-29 août 2003

5° Forum Formation-Emploi des Sourds
Cette année le Forum Formation-Emploi des Sourds a décidé de s'inscrire dans un autre événement, plus large et ouvert sur la France. Il s'agit d'ACCES-CIBLE, le village eurorégional de l'accessibilité.

Cet événement aura lieu les 18, 19 et 20 septembre 2003 à Tournai Expo, sur 10.000 m².

Le Forum Formation-Emploi des Sourds y participera de diverses manières :

1) Un stand de 6m² comprenant cloisons, spots, moquette, table et chaises.

Ce stand, sous le logo du Forum, ne représentera pas une institution en particulier mais l'ensemble des services et/ou associations qui oeuvrent au niveau de la formation et/ou de l'emploi des sourds.

Les services qui souhaitent profiter de ce stand peuvent nous contacter.

2) Organisation de la journée du vendredi 19 septembre sur l'emploi et la formation

Les organisateurs du Forum ont participé à l'élaboration du programme de la journée du vendredi 19 septembre dont le thème est l'emploi et la formation.

Il ont ainsi pu inviter des conférenciers et des employeurs concernés par la surdité.

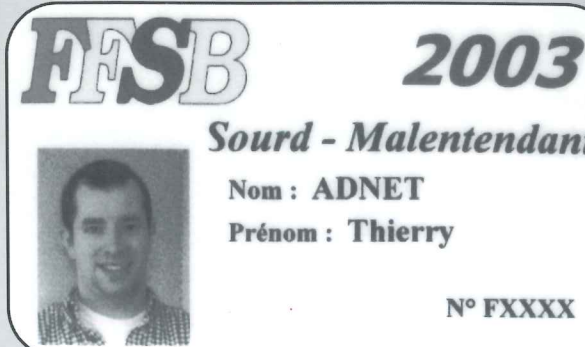
Le programme de la journée sera disponible fin juin. Contactez-nous pour l'obtenir.

Nous vous attendons nombreux à cet événement qui vous permettra de découvrir des initiatives françaises.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le SARE Tél. : 02/644.68.90 - fax. : 02/644.68.9
E-mail : rae.infosourds@misc.irisnet.be
ou le site d'Acces-cible : www.acces-cible.be

www.acces-cible.be

Carte Membre de la FFSB



Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

Avec la Carte Membre, vous soutenez :

- La défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrages à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en Langue des Signes, de nouveaux moyens de communication...).

Elle vous donne droit à :

- La location gratuite sur les livres, vidéos,... du CIDS
- La réduction pour les SMS et abonnement chez Mobistar (projet Deafcom)

Vous voulez recevoir la Carte Membre de la FFSB : Vous pouvez demander le formulaire à Mr Thierry Adnet (Animateur).
Fax : 02/644.68.44
Courriel : infos@ffsb.be
Sur notre site : www.ffsb.be (Rubrique la fédération + la carte FFSB)

Offre d'emploi

Fédération Francophone des Sourds de Belgique engage

Un assistant social (niveau A1)
Conditions ACS, temps plein (38h)
Connaissance de la législation sur l'handicap
Connaissance de la langue des signes et du néerlandais

CV et lettre de motivation à adresse à FFSB
Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles

Info-Sourds engage

Un aide-comptable (niveau A2) pour la gestion comptable et suivi des subsides
Conditions ACS, temps plein (38h)

CV et lettre de motivation à adresse à Info-Sourds de Bruxelles
Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles
Tél.:02 644 68 90 Fax: 02 644 68 91

Solution des mots croisés n°60

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	R	A	C	E		U	S	E	R	A
2	E		O		T		U			G
3	G	O	U	T	E		S	U	R	E
4	R	U			N		P			N
5	E				D		E			C
6	S	U	R	P	R	E	N	D	R	E
7	S				E		S		A	
8	I			A	S	S	I	S	T	E
9	O	S			S		O			
10	N	I	D		E		N	U	I	T

Messes traduites en langue des signes dans le diocèse de Liège

Le 1er dimanche du mois :
11.00 à Verviers, Paroisse St-Remacle

Le 2e dimanche du mois :
11.00 à Rocourt, Paroisse St-Joseph

!!! Le 3e samedi du mois !!! :
18.00 à Liège, Paroisse St-Remacle

Le 4e dimanche du mois :
11.00 à Rocourt, Paroisse St-Joseph
10.00 à Anthisnes, Paroisse St-Maximin



SIGNES DE FOI

L'équipe d'animation «Signes de Foi»

pour les personnes sourdes et malentendantes de Bruxelles et environs vous présente son nouveau sigle.

Elle est à votre disposition pour la préparation et l'accompagnement de baptême, mariage, décès,...

Messes traduites en langue des signes tous les 2^{ème} dimanches du mois à 9h30 à la Paroisse de la Sainte-Famille à Woluwe-Saint-Lambert.

Boucle magnétique pour personnes ayant un appareil auditif (position T).

L'équipe vous souhaite de bonnes vacances et sera présente à la journée mondiale des sourds à Liège.

Renseignements : signesdefoi@belgique.be
Tél et fax : 02 772 71 08